



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 10

Date de convocation : 22/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, JOUFFROY Brigitte, SEGON Astrid, PETITJEAN Cyril, ROUX Philippe, FORAS Annie, GAUDILLAT Bruno.

Absents excusés : M. DAUVERGNE Eliane donne procuration à M. LIEVIN Daniel.
Mme MENOILLARD Aline donne procuration à Mme COLONAZET Nathalie.
M. RIVATTON Xavier donne procuration à M. BRETIN Christian.
M. LAZZARONI Anthony donne procuration à M. ROUX Philippe.

Secrétaire : Mme COLONAZET Nathalie.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 15 septembre a été approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

2/ Délibération pour approuver le programme visant à améliorer notre éclairage public et aussi pour obtenir une participation du SIDEC :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre du service de l'éclairage public, nous souhaitons poursuivre le changement d'anciennes lanternes énergivores par un équipement moderne en LEDS.

Le SIDEC qui a analysé notre éclairage public, nous propose un programme pour un montant estimatif de 32 166,75 € TTC.

Le SIDEC peut nous aider à hauteur d'une subvention de 50% pour un montant de dépenses plafonnées à 30 000 €, soit une subvention de 15 000 €.

Ainsi, la part financière de notre collectivité sera de 17 166,75 €.

Les planches ci-après vous présentent le programme proposé par le SIDEC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme visant à améliorer notre éclairage public et aussi pour obtenir une participation du SIDEC.

3/ Délibération pour la pose d'une commande à clé en lien avec l'éclairage public :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre éclairage public est régi par 18 armoires communales.

Nous vous rappelons que nous avons délibéré pour une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

Un certain nombre d'événements communaux qui se déroulent souvent dans notre salle de la Grenette, sur la Place du Marché ou dans le cadre de la fête foraine nécessitent le maintien de l'éclairage public après 23h.

Lorsque ces situations se produisent, nous faisons appel aux techniciens du SIDEC qui se déplacent tout spécialement à Cousance afin de gérer celles-ci.

Afin d'éviter ces demandes qui peuvent être répétitives, le SIDEC nous préconise de gérer au niveau communal ce type de situation.

Après analyse, ce sont 13 armoires qui sont proposées afin d'être équipées d'une commande à clé permettant le forçage de l'éclairage public.

Ces armoires sont les suivantes :

- Armoire AA : Grande Rue
- Armoire AB : Route Champ de la Croix
- Armoire AC : Rue des Rosiers
- Armoire AE : Rue des Vauvres
- Armoire AG : Impasse des Mesanges
- Armoire AH : Rue de la Malatiere
- Armoire AI : Rue de Saint Julien

Le coût de la prestation pour équiper chacune des 13 armoires avec un dispositif commande à clé s'élève à 2 589,83 € TTC.

Le SIEDEC peut nous aider à hauteur d'une subvention de 25% soit 647,46 €.

Ainsi, la part financière de notre collectivité sera de 1 942,37€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pose d'une commande à clé en lien avec l'éclairage public.

4/ Délibération pour des demandes de subventions relatives à des travaux et réalisations que nous souhaitons entreprendre à partir de l'année 2024 :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Préfecture du Jura indique aux collectivités que les demandes de subventions en faveur des travaux municipaux prévus à partir de 2024 devront être déposées avant le 30 novembre 2023.

Aussi, nous avons dressé la liste des travaux que nous souhaitons entreprendre en 2024 et aussi en 2025.

Ceux-ci représentent indicativement un budget total de 149 934 € HT.

Nous vous présentons ci-après les travaux que nous souhaitons engager.

Les délibérations que nous vous proposons consistent à demander des subventions mais ne valent pas bon de commande pour certaines. Si ces travaux s'engagent nous serons naturellement conduits à demander pour chacun d'entre eux plusieurs devis.

Nous profitons de ces demandes de subventions DETR auprès de l'Etat pour ajouter celles du Département du Jura.

Amélioration et consolidation de l'extérieur du bâtiment de la Gare

Le but de ce chantier est de rafraîchir l'extérieur du bâtiment et aussi de procéder au changement de certaines fenêtres et volets tous défectueux.

Ce chantier se décompose de la manière suivante :

- Travaux de maçonnerie préparatoire :
 - **Entreprise contactée SAS MARGUIN René à CONDAL - Devis 9 767,00 € HT**
- Travaux de peinture de ravalement de façade :
 - **Entreprise contactée MEGARD Lucky à DIGNA – Devis 16 362,30 € HT**
- Remplacement de volets à lames défectueux pour la façade Place de la Gare :
 - **Entreprise contactée GRIOT PERTUIZET à COUSANCE - Devis 5 398,16 € HT**
- Fourniture et pose de 5 châssis fixes au rez de chaussée côté quai de la Gare,
- Fourniture et pose de 3 volets roulants au premier étage côté quai de la Gare,
- Fourniture et pose de 5 fenêtres au rez de chaussée côté Nord et en façade Place de la Gare,

- **Entreprise contactée CORTES FERMETURE à VAL SURAN – Devis 23 636,36 € HT**
BUDGET TOTAL DE L'OPERATION PREVUE : 55 163,82 € HT

- **Bâtiment de la gare : 13 voix pour / 1 abstention**

CREATION D'UN PARKING RUE DE BRESSE A PROXIMITE DES AMBULANCES DU REVERMONT

- ▶ Travaux en vue de créer un parking 10 places à proximité des Ambulances du Revermont.
- ▶ Un accès sur la petite esplanade en bas du cimetière est prévu par l'intermédiaire d'un escalier.
- ▶ L'actuel transformateur verra sa plateforme réduite et soutenue par des murs préfabriqués.
- ▶ Le parking sera en enrobé avec lignes blanches.

Entreprise contactée SAS EMDE à MAYNAL – Devis 36 615,81 € HT

- **Création d'un parking 2 cimetière : 13 voix pour / 1 abstention**

EXTENSION DE LA ZONE DE LOISIRS « EN LUNE » EN FAVEUR D'UN PUBLIC FAMILLE

- ▶ Notre maître d'œuvre Pierre-André Domon qui a analysé et conçu le « Parc de Loisirs En Lune », nous a suggéré à plusieurs reprises la création d'un espace mini-golf avec 18 pistes sur l'espace situé en prolongement du « Parc de Loisirs En Lune » au bord de la Gizia et attenant à l'espace loisirs. Cette structure très grand public est ciblée en faveur des familles.
- ▶ Parcours composé de 18 structures en pierres naturelles reconstituées, résistant aux intempéries et qui occuperont l'intégralité de l'emplacement prévu.

Entreprise contactée RECREAFRANCE à VALENCE spécialisée dans l'équipement de jeux de loisirs – Devis 19 850,00 €.

- **Extension de la Zone de Loisirs « En Lune » : 12 voix pour / 2 abstentions**

ACHAT DE DEUX ABRIS BUS QUI DEVRONT ETRE INSTALLES SUR LES ARRETS BUS PMR VERS LA GRENETTE

- ▶ Les deux abris bus devront être implantés sur les arrêts de bus PMR près de la Grenette :
 - L'un aura une dimension de 5 m x 1,520 m avec deux bardages latéraux. Il sera doté d'un banc incorporé ainsi que d'une poubelle. Il sera implanté vers l'espace de la Grenette en faveur des passagers en direction de Saint-Amour,
 - L'autre aura une dimension de 2,5 m x 1,520 m avec deux bardages latéraux. Il sera doté d'un banc incorporé ainsi que d'une poubelle. Il sera implanté sur le trottoir à proximité du bâtiment DUCROT en faveur des passagers en direction de Lons-le-Saunier.

Entreprise contactée VIASYSTEM à MONTMOROT, marque PROCITY – Devis 18 896 € HT

- **2 Abris bus : 13 voix pour / 1 abstention**

ACHAT DE DEUX SERRES POUR CONSERVER NOS FLEURS ET NOS PLANTS LIES AU FLEURISSEMENT MUNICIPAL

Deux serres d'une superficie de 10,32 m² chacune d'une hauteur faitière de 2,35 mètres en verre sécurit dotées chacune de deux lucarnes et d'une porte coulissante, le tout en aluminium garantie 12 ans. Elles seront implantées sur la terrasse sud du bâtiment attenante à nos ateliers municipaux. Elles comprendront chacune deux tables de cultures, deux doubles tablettes alu et d'une toile d'ombrage, Elles serviront à conserver nos plantations et préparer notre fleurissement.

Entreprise contactée JARDIVAL à LONS LE SAUNIER – Devis 5 665 €

- Achat 2 serres : 13 voix pour / 1 abstention

ENGAZONNEMENT DU TERRAIN SABLE « EN LUNE » POUR L'ENTRAÎNEMENT DE JEUNES FOOTBALLEUR LE MERCREDI APRES-MIDI

Les entraîneurs du Groupement Foot Porte du Jura accueillent dorénavant 120 jeunes enfants chaque mercredi après-midi.

Ces jeunes footballeurs proviennent essentiellement de la Communauté de Communes Porte du Jura. Le terrain de football actuel ne permet pas d'accueillir l'ensemble des joueurs.

Aussi, les dirigeants du Groupement Foot Porte du Jura nous ont sollicitées à plusieurs reprises en vue de réhabiliter le terrain de foot actuellement en sable en un terrain engazonné.

La préparation consistera à désherber mécaniquement le terrain et évacuer les déchets.

Puis le passage d'un appareil spécialisé dénommé Joker 1 200 permettra de niveler les défauts et d'apporter une excellente planéité.

Il sera engazonné avec du mulch et de l'amendement organique.

Ce nouveau terrain devra chaque année bénéficier de 2 à 3 passages d'engrais organique.

Après plusieurs approches auprès de spécialistes nous avons retenu l'entreprise EURL JB PAYSAGE à SORNAY – Devis 8 680 € HT.

- Terrain entraînement Foot : 13 voix pour / 1 abstention

CHANGEMENT DE NOS PLAQUES DE RUE, AUJOURD'HUI DEFRAÎCHIES VOIRE DEFECTUEUSES

- ▶ Nos plaques de rues sont pour un certain nombre d'entre elles devenues délavées et peu présentables.
- ▶ Aussi, il nous convient 40 ans après leur installation de les échanger et d'en créer pour des rues et places nouvelles.

Entreprise contactée SIGNAUX GIROD à BELLEFONTAINE – Devis 5 063,37 € HT pour 43 plaques.

- Plaques de Rue : 13 voix pour / 1 opposition

5/ Délibération afin d'adhérer au groupement de commandes permettant l'achat d'énergie et la fourniture de service :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Nous appartenons à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne/ Franche-Comté.

Le SIDEC nous demande aujourd'hui de renouveler notre adhésion avant le 15 décembre 2023 afin de relancer un nouveau marché électricité qui devra débuter le 1^{er} janvier 2026.

Pour ce faire, nous devons fournir une convention constitutive signée ; accompagnée d'une délibération reprenant la liste de tous les points de livraison.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'adhérer au groupement de commandes permettant l'achat d'énergie et la fourniture de service.

6/ Délibération pour valider le recensement de la voirie communale :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre commune dénombre aujourd'hui 43 rues, chemins et impasses pour une longueur total de 18 328 mètres.

Une nouvelle voirie a été créée en 2023 : il s'agit de la Rue Louis Lautrey au sein des Résidences des Vignes.

Cette nouvelle rue est longue de 350 mètres pour une largeur de 6 mètres.

Il convient donc de la classer dans le réseau de la voirie communale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le recensement de la voirie communale.

7/ Délibération pour déterminer le tarif, les assiettes de coupes 2024, ainsi que le règlement d'affouage :

Monsieur LIEVIN Daniel, Adjoint au Maire présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131,55 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, Baptiste LAC, notre Agent Patrimonial de l'ONF, nous propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ainsi que les paysages.

L'assiette des coupes pour 2024-2025 se rapporte aux parcelles suivantes : 8a, 20r, 24a et 24a1.

Toutes ces parcelles sont proposées pour du chauffage et de la gestion de grumes :

- Parcelle 8a de 2,56 hectares
- Parcelle 20r de 3,73 hectares
- Parcelle 24a de 1,24 hectares
- Parcelle 24a1 de 1,37 hectares

Notre commune propose le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) pour l'année 2024-2025 concernant les parcelles 8, 20 et 24 à l'affouage sur pied pour une superficie cumulée de 8ha 90a.

Pour cette campagne 2023/2024, la commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage.

- ▶ Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères par affouagiste.
- ▶ Fixe le montant de la taxe d'affouage à 100.00 € par affouagiste.
- ▶ Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2024.

Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention détermine le tarif, les assiettes de coupes 2024, ainsi que le règlement d'affouage.

8/ Délibération afin de renouveler l'engagement à la certification de la gestion forestière durable :

Monsieur LIEVIN Daniel, Adjoint au Maire présente le dossier.

Notre commune est engagée dans la certification PEFC (Programme de Reconnaissance de Certification Forestière). Cette certification a pour ambition un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui nous permet de valoriser la gestion responsable de notre forêt et qui ouvre les portes du marché bois PEFC qui croît chaque année.

Notre adhésion de 5 ans à la certification PEFC arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Afin de renouveler notre engagement à PEFC, nous devons délibérer.

La contribution financière pour 5 années se décompose de la façon suivante :

- Contribution pour 5 ans : 0,65 € par hectare x 131,55 hectares = 85,50 €
- Contribution forfaitaire pour 5 ans : 20 €

Total à payer pour 5 ans : 105,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler l'engagement à la certification de la gestion forestière durable.

9/ Délibération afin d'ajouter une heure de ménage par mois à Mme CLAUDIN à compter du 01/12/2023 :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre des frais de fonctionnement du vestiaire du terrain de football à Cousance lesquels sont à la charge du Groupement Foot Porte du Jura, ceux-ci se répartissent de la façon suivante :

- Prise en charge des frais de fonctionnement par le Groupement Foot Porte du Jura : 40 %,
- Prise en charge des frais de fonctionnement par la Commune de Cousance : 30 %,
- Prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de Communes Porte du Jura : 30 %.

Dans le cadre de la négociation relative à la répartition des frais, la commune de Cousance doit apporter une heure de ménage chaque mois au profit du nettoyage des sanitaires.

C'est notre femme de ménage Angélique Claudin qui assure cette mission.

Aussi, il convient d'ajouter une heure de ménage à son activité mensuelle qui s'établira dorénavant 66 heures mensuelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter une heure de ménage par mois à Mme CLAUDIN à compter du 1^{er} décembre 2023.

10/ Délibération pour dénoncer une convention et ses contraintes en lien à 2 logements communaux situés rue de Bresse à Cousance :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre commune est propriétaire de deux logements chacun encadrés par une convention qui a été élaborée le 28 mai 1982.

Les deux logements concernés se situent rue de Bresse au sein même de notre immeuble la Maison des Frères. Leurs conventions ont été renouvelées tacitement par période triennale depuis le 30 juin 1991. Maintenant, celles-ci arrivent à échéance le 30 juin 2024.

Ces deux logements très anciens sont dépourvus d'un mode de chauffage individuel. Les normes d'habitabilité n'obéissent plus aux critères actuels de la convention.

Aussi, il nous convient de dénoncer cette convention avant le 31 décembre 2023, délai imposé par la Préfecture du Jura.

Le Conseil Municipal à l'unanimité dénonce une convention et ses contraintes en lien à 2 logements communaux situés rue de Bresse à Cousance.

11/ Délibération pour vendre 2 tondeuses et 1 porte outils avec brosse et herse. Ces 3 appareils étant aujourd'hui remplacés :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Nous avons acquis auprès de Jardival à Lons le Saunier une tondeuse autoportée de marque Grilloid adaptée au travail de tonte et de balayage.

Cette machine vient remplacer notre ancienne tondeuse autoportée Kubota F2880 que Jardival nous reprend au prix de 6 500 €.

Par ailleurs, nous disposons d'une tondeuse tractée TORO 22280 que Jardival nous reprend également au prix de 850 €.

Il convient donc de supprimer de l'inventaire ces deux machines.

(Quant au porte outils MONDO HYDRO, ce matériel a déjà fait l'objet d'une reprise déjà délibérée en septembre et ce porte outils est supprimé de l'inventaire.)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre 2 tondeuses.

12/ Délibération pour autoriser notre commune à liquider des dépenses d'investissements sans attendre l'adoption du budget 2024 :

Madame COLONAZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, notre collectivité peut sur accord du Conseil Municipal engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Budget général
Dépenses d'investissement**

Chapitre	Budgétisé pour 2023	Autorisation des dépenses pour 2024
20	13 200,00 €	3 300,00 €
21	1 035 576,00 €	258 894,00 €
23	54 000,00 €	13 500,00 €
16	90 500,00 €	22 625,00 €
040	1 500,00 €	375,00 €
041	20 000,00 €	5 000,00 €

Budget eau
Dépenses investissement

Chapitre	Budgétisé pour 2023	Autorisation des dépenses pour 2024
21	943 440,11 €	235 860,02€
16	11 000,00 €	2 750,00 €
040	6 018,89 €	1 504,72 €
041	29 000,00 €	7 250,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise notre commune à liquider des dépenses d'investissements sans attendre l'adoption du budget 2024.

13/ Délibération pour décisions modificatives pour les budgets M57 ET M49 :

Madame COLONAZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

Décisions modificatives pour capital emprunts

Budget eau (M49)

Compte 1641 : +180 €

Compte 2156 : - 180 €

Décision modificative pour assurance du personnel

Budget communal (M57)

Compte 6455 : + 16 000 €

Compte 6185 : - 16 000 €

Décision modificative pour dépassement au chapitre 011

Budget eau (M49)

Compte 6061 : + 5 860 €

Compte 6542 : - 2 000 €

Compte 6541 : - 2 400 €

Compte 701249 : - 1 460 €

Décision modificative pour acquisition mobiliers par la Mairie et remboursement par les médecins

Budget communal (M57)

Dépense compte 4581 : + 30 000 €

Recette compte 4582 : + 30 000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives pour les budgets M57 et M49.

14/ Délibération pour admettre en non-valeur des créances éteintes :

Madame COLONAZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

Créances admises en non-valeur (budget eau)

Dossier 1	146,04 €
Dossier 2	446,81 €
Dossier 3	22,93 €

Créances admises en non-valeur (budget communal)

Dossier 1	461,11 €
-----------	----------

Le Conseil Municipal à l'unanimité admet en non-valeur des créances éteintes.

15/ Divers et dernières minutes :

Christian Bretin fait état des points divers suivants :

Le chantier de l'Entrée Nord :

Le Maire indique que ce chantier qui avait été suspendu il y a quasiment 18 mois a repris sur le segment de voirie qui débute au droit de la Rue des Carrières et qui se termine Rue Marchand.

Les travaux avancent selon un rythme bien coordonné et ils devraient arriver à leur terme d'ici la fin de l'année. Le maire regrette que cet arrêt qui nous a été imposé générera au coût supplémentaire de l'ordre de 15 à 20 000 €.

La future Brigade de Gendarmerie Mobile :

Après avoir eu la visite de Madame Florie Escudier, Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Lons le Saunier, c'est le Colonel Sauge Merle qui sera présent à Cousance le mercredi 29 novembre après-midi afin de visiter les futurs locaux de la Brigade de Gendarmerie Mobile cousançoise. Il communiquera au Maire des informations sur le planning des futurs travaux.

Le Plan Communal de Sauvegarde :

Le Maire rappelle que 447 communes jurassiennes sur plus de 500 que dénombre le département devront être équipées en 2025 d'un Plan Communal de Sauvegarde.

C'est un outil sous la responsabilité du maire qui permet de planifier les actions des différents acteurs et de gérer des risques majeurs qu'ils soient sismiques, technologiques ou sanitaires.

Le maire note que notre commune a connu un événement sanitaire conséquent en 2018 lorsque les Cousançois durant quatre jours ont été privés de la consommation d'eau potable.

Résidence des Vignes :

Le Maire fait état de la finalisation de ce nouveau lotissement communal et note qu'il reste aujourd'hui quatre parcelles à vendre.

L'offre médicale à Cousance :

Le Maire fait un point sur le dossier médical. Il indique que le Docteur MELINCIANU a débuté son activité précisément le 13 novembre et que le rythme de ses consultations oscille entre 15 et 20 patients chaque jour. Quant au Docteur VEGA ORTIZ, il doit parfaire sa maîtrise de la langue française. Le Conseil de l'Ordre lui permettra en principe de débuter son activité de médecin ici à Cousance au début de l'année 2024.

Village d'Avenir :

Notre commune s'est portée candidate à un programme d'envergure nationale qui permet sur dossier, d'aider les collectivités retenues à travers un programme d'ingénierie et d'appui logistique et financier.

Le dossier qui a été présenté auprès de la Direction Des Territoires est celui qui consiste à redimensionner et définir le secteur Place du Marché et Grande Rue jusqu'au niveau de la mairie.

Empreinte Citoyenne :

Christian Bretin indique que la citoyenneté est un enjeu de société. Elle apparaît comme un concept fédérateur et nécessaire. Il note qu'elle anime la vie démocratique et les valeurs républicaines. A cet égard, durant près de neuf années, notre commune a beaucoup travaillé sur l'ensemble des critères de la citoyenneté.

Aussi, le maire indique que notre commune de Cousance s'est portée candidate au Label Empreinte Citoyenne. Pour ce faire, un dossier complet a été instruit et le résultat sera connu courant janvier prochain en principe.

Cousance Mag :

La rédaction de Cousance Mag millésime 2023 a débuté. La revue sera dans les boîtes aux lettres des Cousançois en février prochain.

Le Prélion :

Le Maire indique que les ruisseaux, l'un en provenance de la commune de Digna et l'autre du hameau de la Biolée deviennent de véritables torrents de montagne lorsque des pluies conséquentes viennent à se produire. Ils se jettent dans la Gizia mais très souvent, ils soumettent notre commune à des sinistres en amont de l'affluent qui crée des désordres aux habitations.

La gestion de ces biefs n'est pas sous la responsabilité de la commune mais de la Communauté de Communes Porte du Jura à travers l'EPAGE qui est un syndicat mixte spécialisé dans l'aménagement et la gestion des eaux.

Opération brioches APEI :

Madame Bougaud Josiane, Conseiller Délégué présente ce dossier.

Madame Bougaud indique que cette opération cette année encore s'est très bien déroulée et en particulier à Cousance. 420 brioches ont été commercialisées.

Une réunion dernièrement à Beaufort a permis de dresser le bilan de cette opération à l'échelle du territoire tout en remerciant chaleureusement les bénévoles qui ont pris part à cette belle action.

Josiane Bougaud indique que le quotidien des résidents de l'APEI a été amélioré en 2023. Une fresque a été réalisée à l'IME de Perrigny. Des écrans d'affichage du journal des travailleurs ont été installés à l'ESAT de Perrigny. Un voyage à Vulcania a été organisé en faveur des résidents de l'IME. Et beaucoup d'autres projets sont à venir.

La séance est levée à 22 h 33.

Le Maire
Christian BRETIN

